

## Plan de formation initiale réglementaire AESH groupe N

**Entrée en formation** : prise de connaissance du **Guide de démarrage à la prise de fonction des AESH** remis lors de la signature du contrat.

Système éducatif Aspects réglementaires et institutionnels	Accompagnement, posture et gestes professionnels de l'AESH	Troubles du langage et des apprentissages TSLA	Troubles de la conduite et du comportement TCC	Troubles des fonctions motrices TFM	Troubles du spectre autistique TSA	Analyse de pratique professionnelle
<b>POUR CHACUN DE CES 6 MODULES</b>						
<b>ÉTAPE 1 : FORMATION EN AUTONOMIE</b> À partir de supports consultables en ligne  <span style="color: orange;">À faire avant la visioconférence</span>  Les travaux sont à retourner au Service de l'Ecole Inclusive <a href="mailto:assistant.ash67@ac-strasbourg.fr">assistant.ash67@ac-strasbourg.fr</a>						4 séances (2h)  Le mercredi de 9h à 11h pour le premier degré  ou le mercredi de 13h30 à 15h30 pour le second degré
<b>ÉTAPE 2 : VISIOCONFÉRENCE</b> (2h) Avec un ou plusieurs intervenants						
MAI 2021	JUN 2021	<i>Le calendrier des modules spécifiques aux troubles sera publié pour la rentrée.</i>				
<b>ÉTAPE 3 : FORMATION EN AUTONOMIE</b> À partir de supports consultables en ligne  <span style="color: orange;">À faire après la visioconférence</span>  Les travaux sont à retourner au Service de l'Ecole Inclusive <a href="mailto:assistant.ash67@ac-strasbourg.fr">assistant.ash67@ac-strasbourg.fr</a>						<span style="background-color: yellow;">Démarrage à la rentrée 2021. Le calendrier vous sera précisé à la rentrée.</span>

Les dates précises pour chaque visioconférence vous seront communiquées par mail